



Paris le 20 décembre 2005

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 20 DECEMBRE 2005

Un comité technique paritaire « exceptionnel » s'est tenu ce matin pour entériner la mise en œuvre en 2006 :

- 1) De l'accord cadre couvrant la période 2006-2008
- 2) Du plan d'épargne entreprise (PEE)
- 3) Du rattachement des actifs au Comité Social d'Etablissement.

1) Accord cadre 2006-2008

La CFTC s'est déclarée favorable au texte soumis à la signature des organisations syndicales. Nous réaffirmons que les dispositions à destination des personnels sous statut constituent des avancées sociales significatives.

En réponse à notre interrogation, Mme MILLIOTTE confirme que le budget administratif 2006 de la retraite mines et de la CAN, approuvé par le Conseil d'Administration, intègre les dépenses liées à la mise en œuvre de l'accord cadre pour l'ensemble des personnels, y compris les mis à disposition.

La CFTC persiste donc et re-signe l'accord cadre 2006-2008. Elle assume ses responsabilités, tout en respectant la position des organisations syndicales non signataires.

Seule la CGT a voté contre.

2) Plan Epargne Entreprise

Même s'il avait été annoncé par une organisation syndicale il y a six mois à grands renforts médiatiques...il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre effective du P.E.E. n'est programmée qu'au cours du premier trimestre 2006... Les agents qui le souhaitent pourront donc épargner notamment sur le PEE la prime d'intéressement qu'ils percevront durant cette période (seul moyen de la défiscaliser).

Mme MILLIOTTE précise que les agents qui souhaitent ouvrir un PEE bénéficieront d'un bonus pour compenser la mise en œuvre tardive de cette mesure.

Toutes les organisations syndicales ont approuvé ce dispositif, soit par leurs interventions, soit par leur silence.

Disponible également sur intr@netCFTC

3) Extension des bénéfices des œuvres sociales (CSE) de la Caisse des dépôts aux personnels actifs sous statut

C'est chose faite avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2006. Une note d'information sera diffusée parmi le personnel pour préciser les modalités de ce rattachement.

Comme il était prévisible, la représentante de la CGT nous accuse d'avoir bradé le CGSS. Elle considère que faisant partie intégrante du statut, le CGSS devait survivre jusqu'à épuisement des fonds. Comme la cigale, elle ira frapper aux portes du CSE lorsqu'elle n'aura plus rien à se mettre sous la dent !!

La CFTC tient, pour la dernière fois, à rappeler qu'elle a toujours inscrit son action dans la recherche d'une intégration complète des agents statutaires au sein de la Caisse des dépôts. Il nous paraît pour le moins relever d'une certaine mauvaise foi d'affirmer que par ce rattachement, les agents perdraient des droits acquis, sans prendre en considération les autres mesures sociales que nous avons obtenues (prime à l'intéressement, PEE, prime de départ à la retraite, médaille CDC, prêts.....).

Seule la CGT a voté contre.

* *
*

**LA CFTC VOUS SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS
D'EXCELLENTE FETES DE FIN D'ANNEE.**